

Prison avec sursis pour avoir incendié des antennes relais

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 53 minutes



Une antenne de télécommunication à Serans, dans l'Oise (image d'illustration). *Francois / stock.adobe.com*

Un homme de 62 ans a été condamné ce vendredi à trois ans de prison avec sursis pour avoir incendié des antennes relais en Isère et dans la Drôme, expliquant avoir agi par «*colère*» contre le gouvernement.

Interpellé par les gendarmes et jugé en comparution immédiate par le tribunal correctionnel de Vienne, il avait reconnu en garde à vue trois des quatre faits qui lui étaient reprochés - l'incendie de trois antennes relais et la destruction à coups de masse des ancrages d'une quatrième, entre août et novembre dernier.

«*Opposant radicalisé, proche de mouvements complotistes*», le prévenu a expliqué «*avoir agi de colère, pour s'opposer aux mensonges du gouvernement sur le coronavirus*», rapporte le parquet dans un communiqué. Estimant aussi que «*la*

population française aurait dû être consultée sur la mise en place de la 5G», il a regretté que son action n'ait pas eu de conséquences sur celle du gouvernement, ajoute la procureure Audrey Quey.

Cet homme célibataire et isolé, à la retraite, s'est décrit lui-même comme «*aigri par le confinement, le manque de vie sociale et le manque de contacts*», selon la même source. Sa peine est assortie d'un sursis probatoire pendant deux ans et d'une obligation d'indemniser les parties civiles, le préjudice ayant été estimé à plus de 100.000 euros.